

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

**Montant des tarifs des prestations 2018
de l'Agence Technique**

Délibération n° CA-2018-03



Date de convocation : 19 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny

Excusés :

- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thoiry sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges

Vu l'article 2 des statuts reproduit ci-après :

L'Agence est chargée d'apporter à ses membres, tels que définis à l'article 5 des présents statuts, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'Agence doit essentiellement apporter une assistance à ses adhérents, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines :

- du bâtiment,
- de la voirie et des espaces publics,
- de l'eau potable et la défense incendie,
- de l'assainissement,

L'Agence, pour réaliser ces missions, propose des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les membres de l'Agence qui souhaitent bénéficier des services et prestations définis au présent article concluront avec elle une convention spécifique afin de déterminer précisément la mission confiée, les modalités d'intervention ainsi que les conditions techniques et financières de réalisation de cette dernière.

Vu la délibération n° CA-2015-04 qui a défini les tarifs qui sont proposés aux collectivités éligibles lors du 1^{er} Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° CA-2015-22 qui modifiait et arrêta la tarification des prestations facturées à la journée à 308 euros Hors Taxes,

Vu la délibération n° CA-2016-15 qui modifiait les conditions de révision,

Vu la délibération n° CA-2017-03 qui maintenait les tarifs 2016 pour 2017,

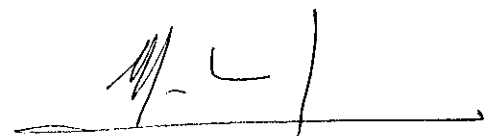
Considérant l'exercice 2017 et notamment le résultat positif du compte de gestion,

Il est proposé de maintenir le tarif des prestations comme en 2017 soit :

- mission forfaitaire : 2 % maximum du coût TTC des travaux en fonction des éléments de mission proposés
- mission au temps passé : 308 euros H.T. la journée

- de faire délibérer chaque année le Conseil d'Administration sur les tarifs à appliquer.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.



Le Président
de l'Agence Technique Départementale

- Transmis au représentant de l'Etat le :